

L'Etat de Genève et l'UIT signent une convention

MERCREDI 15 OCTOBRE 2008

N° 1862 - FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

La signature de la Convention entre l'Union internationale des télécommunications (UIT), représentée par son secrétaire général, le Docteur Hamadou Touré, et la République et canton de Genève, constitue un pas majeur; un pas certes modeste, notamment en regard des Objectifs du Millénaire pour le développement¹ – auxquels a souscrit l'ensemble de la communauté internationale – ou de la Déclaration de principes de Genève, adoptée lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en décembre 2003; mais c'est un pas qui est néanmoins essentiel, car porteur d'espoirs et d'avenir.

D'espoirs, d'abord: en s'associant à l'UIT, Genève souhaite contribuer à donner à tous les individus de notre planète les avantages qu'apportent les technologies de l'information et de la communication au développement économique, social, politique et culturel. Comme l'avait souligné le Docteur Hamadou Touré à l'occasion de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2007, «ces technologies ont la capacité de donner aux habitants de la planète les moyens de concrétiser leurs aspirations». Le développement représente ainsi l'un des domaines essentiels sur lesquels travaille l'UIT, et Genève souhaite naturellement lui apporter tout son soutien et son appui.

L'UIT va collaborer avec l'organisme public qui gère l'ensemble des systèmes d'information de l'Etat de Genève.

D'avenir, ensuite; le développement que l'on vient d'évoquer ne peut se réaliser sans une approche qui s'appuie sur la confiance et l'entraide mutuelles. En matière de technologies de l'information, le partage du savoir, des connaissances et des ressources est indispensable à ce développement. Et c'est là un autre rôle-clé de l'UIT: celui du processus de normalisation de systèmes d'in-

formation qui puissent fonctionner partout dans le monde et être à la portée de tout un chacun. L'approche promue par l'UIT est celle de la coordination; une coordination qui vise – toujours selon les mots du Docteur Hamadou Touré – «à développer les infrastructures d'information et de communication et qui accélérera l'entrée dans une société de réseaux, une société interconnectée».

En tant que responsable des technologies de l'information du canton, ainsi que magistrat d'une République qui se baptise volontiers la «Genève internationale», je me dois de favoriser et d'approfondir la collaboration et le partenariat avec l'UIT. Cette institution spécialisée de l'ONU existe depuis bientôt un siècle et demi et compte aujourd'hui 191 Etats membres et plus de 700 membres issus des secteurs public et privé. L'UIT représente donc un pôle de convergence mondial, à l'avant-garde de cette – bien entamée, mais encore balbutiante – «révolution numérique». L'Etat de Genève mène, lui aussi, sa propre «révolution numérique»: c'est active depuis plusieurs années à développer sa démocratie et à évoluer au moyen de ses propres technologies numériques. Je prends pour exemple l'administration en ligne que nous développons; c'est un projet situé au cœur du fonctionnement futur de notre canton, à l'instar d'autres pays. Genève collabore également intensivement avec le CERN, lieu de haute technologie, et donne tout son appui dans l'organisation de grands rendez-vous internationaux, tels que le SMSI que j'ai mentionné ou le *World Telecom* qui s'est déroulé à Genève en 2003 et celui, à venir, de 2009.

Permettez-moi alors, dans ce que je viens d'évoquer, d'exprimer ma grande satisfaction, car tout cela a pu se réaliser notamment grâce aux compétences apportées par des acteurs tels que le Centre des technologies de l'information (CTI) qui dépend du département dont j'ai la responsabilité. En réalité, Monsieur Hamadou Touré, à travers la Convention que nous signons conjointement, l'UIT va collaborer avec l'organisme public qui gère l'ensemble des systèmes d'information de l'Etat de Genève et qui, dans sa forme actuelle, va célébrer cette année ses dix années d'existence.

Le CTI, de surcroît, n'est pas uniquement le centre de gestion du *hardware* et du *software* de notre canton, c'est également une veille technologique constante et une vision stratégique permanente sur les technologies de l'information et de la communication. Cette veille et cette vision sont en effet assurées par l'Observatoire technologique, rattaché à la direction générale du CTI.

A travers cette collaboration entre l'Observatoire technologique et votre organisation, Monsieur Hamadou Touré, vous pourrez bénéficier d'une précieuse contribution aux objectifs que poursuit l'UIT. Je pense aux études et recherches



Monsieur Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information, et le Docteur Hamadou I. Touré, secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications. Photo M. Mastino.

relatives à l'impact des technologies de l'information et de la communication sur notre société – tant en matière économique que sociale, ou encore environnementale –, ainsi qu'au «référentiel e-Société» que l'Observatoire a élaboré. Les réflexions que ce dernier mène sur les potentiels et perspectives des systèmes ouverts et des logiciels libres sont également d'une grande pertinence aujourd'hui. Enfin, et sans être exhaustif dans la mention des activités de l'Observatoire technologique, les «Journées de rencontre» que celui-ci organise chaque année depuis maintenant dix-sept ans – et auxquelles l'UIT sera vraisemblablement associée – représentent des rendez-vous importants pour différents acteurs, publics et privés, actifs dans les domaines des technologies de l'information et de la communication. Du point de vue de l'Observatoire technologique, et plus largement de celui de l'Etat de Genève, cette collaboration avec l'UIT renforcera la vocation internationale de notre République et canton, mais aussi de notre nation. Nous bénéficierons de surcroît d'une large

expertise qui contribuera fortement à la qualité de la recherche, de l'information et de la connaissance que nous nous efforçons de développer sur différentes thématiques, telles que l'émergence et le futur des technologies de l'information, leur potentiel sur le développement et la croissance, leurs aspects éthiques ou leur impact sur l'être humain. Oui, je le répète et je l'affirme: cette collaboration que nous officialisons aujourd'hui par cette Convention est un modeste pas, mais non moins essentiel pour la société de l'information qui se dessine actuellement, ainsi que pour le développement mondial que nous souhaitons ardemment.

Mark Muller
Conseiller d'Etat en charge
du département des constructions et
des technologies de l'information

¹ CIBLE 22 - En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

Allocution prononcée
le 23 septembre 2008
à l'Union internationale des
télécommunications (UIT).